

TARIFS QUAIS ET TERRE-PLEINS ET PORT DE FRONTIGNAN (hors taxes)

nature	base de calcul	Client
ZONE D'ACTIVITES HALIEUTIQUES DE FRONTIGNAN		
Frais d'entretien canalisation acces eau de mer	forfait mensuel	15,66 €
Frais d'entretien canalisation rejet eau de mer	forfait mensuel	20,23 €
Frais d'entretien et de surveillance de la ZA	forfait mensuel	122,96 €
container aménagé	par mois	153,77 €
zone d'entreposage pour container 20 pied	par mois	51,26 €
ACCES		
badge d'accès	par badge	20,50 €
clé prisonnière	par clé	51,26 €
télécommande d'accès	par télécommande	41,01 €
caution d'accès (clé, badge, télécommande ...)	par badge ou clef ...	80,00 €
STATIONNEMENT BATEAUX		
redevance de stationnement des quais pour les thoniers et chalutiers non assujetti à la REPP	par bateau ST et par an	2 255,33 €
	par bateau et par jour	12,30 €
redevance de stationnement des quais pour les petits métiers ⁽²⁾	par bateau et par an	820,12 €
indemnité de stationnement bateaux sans autorisation	par mètre et par jour	0,924 €
Redevance environnementale ⁽³⁾	par mètre et par an	3,00 €
<p>⁽²⁾ La redevance de stationnement est perçue sur les bateaux de pêche bénéficiant d'un poste à quai permanent au quai de la Consigne ou sur les autres quais du port de pêche. Cette redevance est réduite de 20% pour les bateaux de pêche bénéficiant d'un poste à quai permanent sur les quais non alimentés en eau et électricité. La redevance est payable au début de chaque année civile pour l'année à venir. Elle reste acquise à Port Sud de France en cas de départ du bateau. En fin d'année la redevance est remboursée en tout ou partie à hauteur du montant des redevances d'équipement payées sur les ventes du bateau en criée.</p> <p>⁽³⁾ Le pompage et le traitement des eaux de cale seront facturés suivant le tarif de l'opérateur portuaire.</p>		
AUTRES		
fourniture d'électricité	par kwh	0,359 €
enlèvement fût*	par fût d'huile	56,75 €
fourniture d'eau	par m ³	4,10 €
indemnité d'occupation sans droit ni titre	par m ² par mois	20,00 €
Non respect des règlements en vigueur	par constat	512,58 €

*lorsque que le fût vide n'est pas enlevé par son propriétaire